

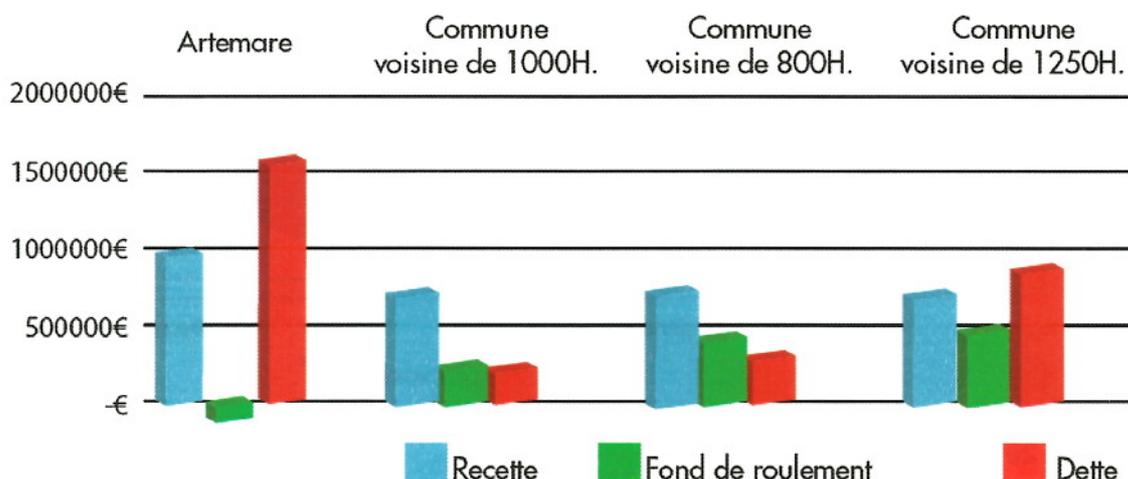


MAIRIE D'ARTEMARE

Lettre aux habitants

Chers habitants d'Artemare, en mars 2020, les élections municipales ont été un moment de vraie démocratie locale. Les deux listes en présence ont mené une campagne de qualité. Votre choix a été clair et net. Les conseillers municipaux, élus dans de telles conditions, tiennent avant tout à vous remercier de votre intérêt, de votre participation et de votre soutien, dans le contexte difficile d'une crise sanitaire.

Lors de notre campagne, nous n'avions pas caché notre inquiétude devant les conséquences du mandat précédent, à la fois au niveau d'une dette excessive et d'un budget en équilibre peu crédible.



Document issu de notre campagne « Artemare, c'est vous ! », Mars 2020

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le préfet a saisi la Chambre Régionale des Comptes (CRC)* pour :

- Insincérité lors de la validation du budget 2020, établi par l'ancien conseil
- Capacité d'autofinancement négative (trésorerie déficitaire)
- 1/3 de notre budget global est en déficit :
 - 497 000 € de déficit sur le budget d'investissement
 - 116 000 € de déficit sur le budget de fonctionnement

Des résultats catastrophiques

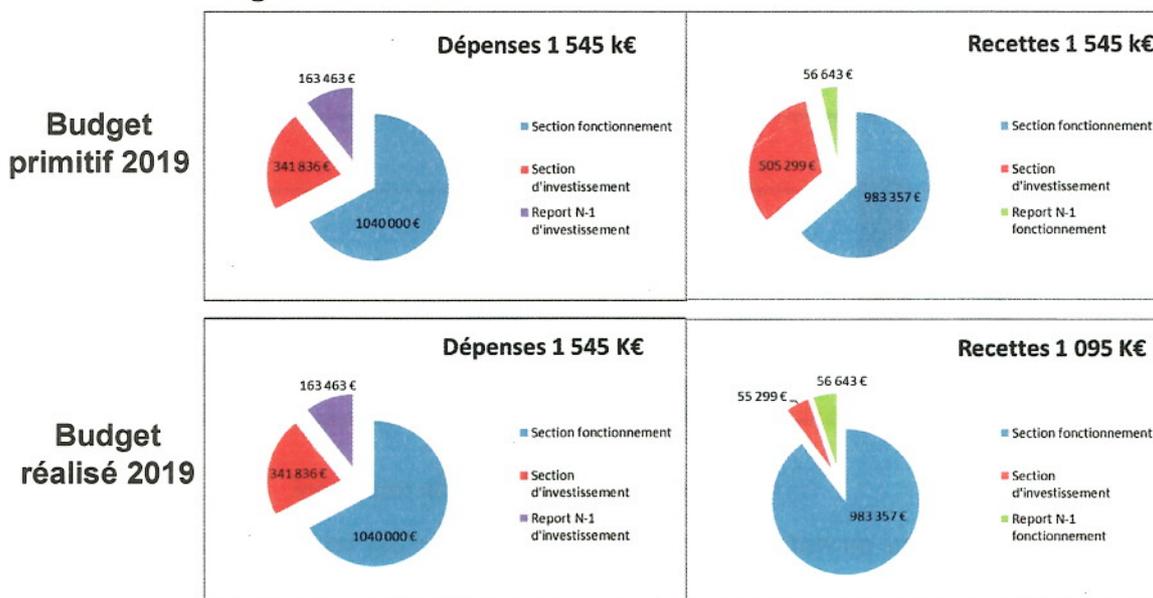
Le futur rapport de la CRC (rendu courant Juillet) en précisera l'ampleur. Nous vous tiendrons bien sûr au courant. De plus, le mauvais état des bâtiments et équipements communaux, ainsi que de certains accords déséquilibrés avec des partenaires extérieurs nous inquiètent.

Imprimé par nos soins

Conséquences pour la Commune

- Tous nos engagements financiers sont soumis à la validation des services de l'État
- Des économies immédiates doivent être réalisées :
 - Diminution du nombre d'adjoints et de leurs indemnités (de plus de 30%), soit une réduction de 6 600€/an
 - Renégociation des emprunts auprès des banques
 - Contrôle systématique des dépenses de fonctionnement (assurances, électricité, chauffage, photocopies, etc.)
- Le budget 2020 sera piloté par le Préfet
Nous essayerons de trouver le meilleur compromis afin d'éviter une augmentation de l'imposition locale de la part du Préfet.

Détail des budgets de la commune



Coopérons

Bien que tout ceci ne soit pas agréable pour nous tous, le rééquilibrage de notre politique pluriannuelle interviendra d'une manière très réfléchie, dans un souci du long terme et tout en respectant notre programme initial. Cette situation difficile, chers habitants d'Artemare, nécessitera une véritable coopération entre nous tous. Merci de nous faire part de vos réactions et de vos suggestions.

* Qu'est-ce que la CRC ?

Les chambres régionales des comptes (CRC) sont des juridictions chargées de contrôler les comptes des collectivités territoriales, dont font partie les communes. Elles ne jugent pas sur l'opportunité de la gestion, mais sur sa légalité et sur sa régularité. Les CRC sont composées de magistrats. Elles sont saisies par le préfet, lorsque la gestion budgétaire et comptable des communes paraît dangereuse ou irrégulière. Les CRC cherchent avant tout à inciter les communes à se conformer au droit, afin d'éviter de les sanctionner. La CRC adresse au maire une lettre avertissant de l'ouverture du contrôle.